



**CARRIÈRES**  
SOUS - POISSY

## **Demande de mise à disposition Salles Saint-Louis, Mazières et Robert**

**La mise à disposition des salles Saint-Louis, Mazières et Robert par la Ville est soumise à conditions :**

- Toute demande ne remplissant pas les conditions sera refusée.
- La demande doit impérativement être adressée au Service Vie associative au moins trois mois avant la date de mise à disposition de la salle. Elle sera étudiée par l'autorité territoriale.
- **La mise à disposition ne sera accordée qu'après :**
  - o Validation de la demande d'autorisation d'organisation de manifestation,
  - o Signature du contrat de location par le Maire,
  - o Acceptation du règlement de la salle sous peine de poursuites,
  - o Réception du récépissé d'assurance responsabilité civile.

### **Informations et réglementations :**

Salle demandée	Capacité	Réglementation
<input type="checkbox"/> Salle Saint-Louis	60 personnes maximum	-
<input type="checkbox"/> Salle Robert	60 personnes maximum	-
<input type="checkbox"/> Salle Mazières	100 personnes maximum	Diffusion de musique interdite

**Nom de l'association :** .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Nom du représentant de l'association : .....

**Date(s) et horaires souhaité(s) :** .....

Nom de la manifestation : .....

Présentation détaillée : .....

Manifestation réservée aux membres de l'association :  Oui  Non / Manifestation publique :  Oui  Non

Entrée payante :  Oui  Non – Si oui, préciser le(s) tarif(s) : .....

Nombre de participants : ..... Nombre de spectateurs attendus : .....

**Remarques éventuelles :** .....

.....

**Cette demande de réservation sera étudiée par l'autorité territoriale.**

Date :

Date :

Signature du demandeur :

Avis et signature de l'autorité territoriale :